

» Conditions Générales pour la saison 2019/2020

Conditions Générales de Vente (CGV)

de la Société Romberg GmbH & Co. KG

Werner-von-Siemens-Str.13, 25479 Ellerau, Allemagne

Indice 1er juillet 2019

1 – APPLICATION ET OPPOSABILITÉ
<p>Toute commande passée à notre société par des personnes de droit privé pour une livraison en France implique l'application des présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions émanant du client non acceptés expressément par nous. Les termes des contrats commerciaux conclus notamment en application de l'article L 441-7 ou L 441-7-1 du code de commerce, s'appliqueront par priorité aux présentes conditions générales pour autant qu'ils aient été expressément acceptés par ROMBERG. Les présentes conditions s'appliquent également aux commandes de produits à marque de distributeur (MDD) pour toutes les dispositions non régies par les contrats spécifiques signés avec les clients et à l'exception des articles 2.6 et 5 ci-après.</p>
2 - COMMANDES
<p>2.1 Les commandes doivent porter sur un minimum de 500 euros HT remisé.</p> <p>2.2 Les commandes doivent nous être adressées par tout moyen écrit (mail, fax...) ou par EDI. Elles devront comporter la date de livraison souhaitée, l'unité de commande, ainsi que la référence, la dénomination, la marque et le GENCOD précis des produits. Une commande ne devra comporter qu'un seul lieu et date de livraison.</p> <p>2.3 Nos commandes deviennent fermes pour notre société à compter de leur confirmation ou, à défaut, de leur livraison. Elles ne peuvent être annulées ou modifiées par le client après confirmation de notre part ou, à défaut, après livraison.</p> <p>2.4 L'acceptation d'une commande peut être subordonnée à la constitution de garanties de la part du client. Nous nous réservons notamment le droit de fixer un en-cours maximum, d'exiger un cautionnement ou le paiement comptant à la livraison ou à la commande.</p> <p>2.5 Nous nous réservons le droit d'apporter toute modification à nos produits et d'arrêter toute référence de nos produits, sans qu'aucne indemnité puisse nous être réclamée.</p>
3 – LIVRAISON
<p>3.1 Nous assurons la livraison de nos produits en carton standard, sur le site du client et à nos frais, sauf pour les commandes de moins de 1.000 € HT net de remises pour lesquelles nous facturons 50 euros de participation aux frais de port. Nous choisissons librement le type de transport et le transporteur.</p> <p>3.2 Nos produits voyagent aux risques du client.</p> <p>3.3 Nos délais de livraison sont indicatifs. Le non respect des délais de livraison n'autorise ni l'annulation des commandes, ni la modification des paiements aux échéances convenues et ne peut ouvrir droit à indemnité à notre charge. Si un délai ferme de livraison est convenu, la livraison s'entend de la remise des produits au transporteur.</p> <p>3.4 Lorsque nos produits sont livrés sur palettes SNCF Europe 80 x 120, ces palettes doivent faire l'objet d'un échange (nombre et qualité équivalents) à chaque livraison. En cas de non restitution ou de détérioration, elles seront facturées au client à leur coût de remplacement à neuf. Les palettes doivent être tenues à notre disposition en bon état et restent notre propriété.</p> <p>3.5 Le client est responsable et assure à ses frais et risques le déchargement des produits, après préparation du véhicule à cet effet par le chauffeur. Toute autre prestation sera considérée comme annexe et ouvrira droit à une rémunération complémentaire pour notre société. Le client est seul responsable des éventuels dommages résultant de mauvaises manipulations lors du déchargement.</p> <p>3.6 En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produits, nous pourrons procéder à des livraisons partielles sans surcôut de transport pour le client.</p>
4 – RECLAMATIONS ET RETOURS
<p>4.1 Le client doit procéder, lors de la livraison, à tous examens et tests nécessaires pour déceler les éventuels avaries, manquants, défauts ou autres vices apparents ou non conformité des produits livrés au bon de livraison et/ou à la commande.</p> <p>4.2 Tous refus, réclamations ou réserves éventuels concernant la livraison des produits doivent, pour être pris en compte, être mentionnés lors de la livraison et en présence du transporteur sur le bon de livraison et sur le récépissé de livraison, dûment signés et tamponnés, et être adressés au transporteur et à notre société par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours qui suivent la livraison (article L 133-3 du Code de Commerce).</p> <p>4.3 En cas de produit défectueux ou vicié le client devra nous permettre tout accès et facilités pour constater les défauts. Aucun retour de produits ne sera accepté sans notre accord exprès.</p> <p>4.4 Les produits reconnus par nous comme défectueux ou viciés pourront, à notre choix, être remplacés ou faire l'objet d'un avoir du montant du prix d'achat des produits concernés.</p> <p>4.5 Les représentations de nos produits, les plans, indication de poids et de mesure, sur nos documents commerciaux ou notre site internet ne sont pas contractuelles. Dès lors qu'elles n'impactent pas les caractéristiques essentielles de nos produits, les variations de nos produits, notamment les variations d'usage ou résultant d'améliorations, de remplacement de composants par des composants équivalents ne pourront fonder une annulation de commande ou une demande d'indemnisation.</p>
5 – PRIX
<p>5.1 Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande. En cas de livraison prévue à une échéance de plus de 2 mois après la commande, le prix applicable sera celui en vigueur à la date de livraison. Nous nous réservons le droit de modifier nos prix à tout moment sous réserve d'un préavis d'un mois.</p> <p>5.2 Nos prix tarif sont hors taxe. Les ristournes et rémunérations facturées par le client sont calculées sur le prix des produits hors taxes, net de toute déduction sur facture.</p>
6 – PAIEMENT
<p>6.1 Nos factures sont payables à 45 jours fin de mois date de facture. Un escompte de 1% est accordé en cas de paiement dasn un délai de 10 jours date de facture.</p> <p>6.2 Aucune contestation de nos factures ne sera acceptée au-delà du délai d'un mois suivant leur émission.</p>

6.3

Tout retard de paiement entraînera, sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de pénalités de retard, calculées sur la base du taux de refinancement de la Banque centrale européenne augmenté de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros, sans préjudice des intérêts de retard et des autres frais de recouvrement supportés par notre société qui seront facturés au client sur justificatifs. Les paiements partiels sont réputés s'imputer en priorité sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les plus anciennes. En cas de défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, nous nous réservons le droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de toute réclamation de dommages-intérêts : i) de constater la résolution de plein droit du contrat de vente des produits facturés et, le cas échéant, de tous les autres contrats de vente, ii) d'exiger le paiement immédiat de toutes sommes nous restant dues, iii) de suspendre l'exécution de toutes commandes ou livraisons en cours iv) et/ou de demander des garanties ou un paiement à la commande.

6.4

Les réductions différées et prestations de services facturées par les clients ne constituent pas un droit acquis par le client tant que leurs modalités d'acquisition ne sont pas remplies et sont subordonnées à l'encaissement de l'intégralité des factures y afférant.

6.5

Aucune facture de prestation de services ou de pénalité ne pourra être émise par le client et payée par nous au-delà de 6 mois suivant la fin de la période à laquelle elle se rapporte ou est supposée se rapporter.

6.6

Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation ou d'une réduction à l'initiative du client, notamment en cas d'allégation de retard de livraison ou de non-conformité des produits, sans notre accord préalable et écrit, et sans que nous ayons été en mesure de contrôler la réalité du grief invoqué. Toute compensation non-autorisée par notre société, hors les cas de compensation légale, sera assimilée à un défaut de paiement.

7 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES

7.1

NOUS NOUS RESERVONS LA PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX DE VENTE, INTERETS, FRAIS ET ACCESSOIRES.

7.2

Le client est responsable de toute destruction ou détérioration des produits ainsi que de toute perte ou dommage du fait des produits, pouvant survenir cours de la livraison, du stockage ou d'opérations de manutention. Le client s'engage à apporter tous ses soins à la garde des produits et à souscrire une police d'assurance couvrant tous dommages susceptibles d'être causés aux produits ou par ceux-ci dès leur sortie de nos entrepôts.

7.3

Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, le client ne devra pas donner les produits en garantie. En cas de saisie d'un tiers sur les produits, le client devra nous en informer sans délai afin de nous permettre de préserver nos droits.

7.4

En cas de revente de nos produits, notre créance sera automatiquement reportée sur la créance du prix des produits revendus. Le client déclare nous céder toutes créances qui naîtraient de la revente de produits impayés et s'engage à réitérer cette cession pour en valider l'opposabilité à première demande de notre part.

7.5

En cas de défaut de paiement d'une seule facture ou partie de facture à échéance, les produits devront, à notre demande, nous être immédiatement retournés aux frais et risques du client. Nous pourrons également récupérer les produits dans les locaux du client à ses frais et risques. Le client s'engage à nous laisser, ou laisser toute personne mandatée par nous, pénétrer dans ses locaux pour procéder à la récupération des produits.

7.6

En cas de revendication des produits, nous nous réservons le droit de faire dresser un inventaire et/ou de mettre sous séquestre les produits impayés détenus par le client. Pour les besoins du présent article 7, les produits en stock seront réputés correspondre aux créances impayées.

8 – GARANTIE / RESPONSABILITE / PENALITES

8.1

Nos produits sont garantis conformes à la réglementation française. Nous excluons toute responsabilité en cas de revente ultérieure des produits à l'étranger.

8.2

Notre responsabilité est exclue pour tous défauts ou inexécutions ne résultant pas de notre fait et, notamment, pour tous défauts provenant des prestations sous la responsabilité du client dont transport, manutention ou stockage défectueux des produits et/ou non conformes à nos préconisations, étant précisé que nos produits doivent être stockés dans un endroit sec..

8.3

Notre responsabilité est limitée, à notre choix, au remplacement ou au remboursement des produits concernés et aux éventuels frais de retour ou de destruction desdits produits. Nous ne pouvons être tenus à l'indemnisation des dommages indirects et pertes d'exploitation. Cette limitation s'applique également à toute garantie de nos produits ou responsabilité du fait de nos produits, qu'elle résulte d'une réglementation française ou étrangère, en ce compris la responsabilité au titre de la garantie légale des vices cachés ou la responsabilité du fait des produits défectueux.

8.4

Aucune pénalité, pour quelque motif que ce soit, prédéterminée ou non, ne pourra nous être appliquée sans notre accord préalable et écrit, sans que nous ayons pu débattre de leur motivation de façon contradictoire avec le client, et ne pourra excéder le préjudice effectivement subi et démontré par le client.

9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE / MATERIEL PUBLICITAIRE

9.1

Le client s'engage à respecter l'ensemble de nos droits de propriété intellectuelle et reconnaît qu'il n'est titulaire d'aucun droit sur ceux-ci. Il s'engage notamment à prendre toutes mesures nécessaires afin de ne pas porter atteinte à notre image et à celle de nos produits, notamment par une présentation dénigrante ou dévalorisante sur quelque support que ce soit. Le client s'engage à garantir une bonne utilisation, respectueuse, sans adjonction ni modification, des éléments graphiques, logos, visuels produits et tous autres éléments que nous pourrions lui confier pour des besoins promotionnels.

9.2

Tout matériel publicitaire mis à la disposition du client est et demeure notre propriété. Nous nous réservons le droit de le déplacer à l'intérieur du magasin du client avec son accord ou de le retirer. Le matériel publicitaire dont il ne sera plus fait usage devra être conservé à notre disposition, il ne pourra être détruit sans notre autorisation écrite. L'usage de notre matériel publicitaire est exclusivement réservé à la mise en avant de nos produits.

10 – FORCE MAJEURE

Nous ne pourrons être tenus responsables de manquements à nos obligations contractuelles résultant d'un événement de force majeure. Au-delà de sa définition légale et juris-prudentielle, la force majeure s'entend de tout événement échappant à notre contrôle tel que incendie, inondation, tempête, tremblement de terre et autres catastrophes naturelles, guerre, émeute, arrêt de travail ou autres mouvements sociaux au sein de notre personnel ou de celui de nos fournisseurs ou prestataires, occupation d'usines ou de locaux, décision administrative, interruption ou retard des moyens de transport ou difficultés d'approvisionnement en produits ou matières premières, accident d'outillage ou bris de machine. En cas d'impossibilité de respecter tout ou partie de nos obligations du fait d'un cas de force majeure, nous en informerons le client dans les meilleurs délais. Nous pourrons alors, selon les circonstances, soit annuler la commande, soit en suspendre l'exécution ou retarder la livraison sans que le client puisse réclamer une indemnisation à ce titre. Le client sera autorisé à annuler ses commandes en cours en cas de retard de livraison de plus de 4 mois du fait du cas de force majeure.

11 – LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions et les contrats conclus en application sont soumis à la loi française. LES LITIGES AUXQUELS LES PRESENTES CONDITIONS ET LES CONTRATS CONCLUS EN APPLICATION POURRAIENT DONNER LIEU CONCERNANT LEUR VALIDITE, INTERPRETATION, EXECUTION, CESSATION, CONSEQUENCES ET SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL COMPETENT DE PARIS, MEME EN CAS DE REFERE, PLURALITE DE DEFENDEURS, DEMANDE INCIDENTE OU APPEL EN GARANTIE.

11.1

Indice 1er juillet 2019. Toutes les conditions de vente précédentes perdent ainsi leur validité.